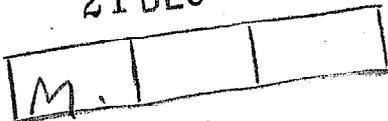


DOCUMENTS  
INDEX UNIT

MASTER

21 DEC 1950



Distr.  
RESTREINTE  
SR/161  
30 mai 1950  
Original: FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CENT-SOIXANTE-ET-UNIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi  
30 mai 1950, à 11 heures.

Présents:

M. PALMER	(Etats-Unis)	(Président)
M. de BOISANGER	(France)	
M. ERALP *)	(Turquie)	
M. de AZCARATE		Secrétaire principal

\*) Suppléant.

1. Approbation de la note à adresser aux Etats arabes et à Israël à la suite de la réponse de ces gouvernements à la note de la Commission de conciliation, en date du 11 mai 1950.

Après avoir pris connaissance du texte de la note que la Commission se propose d'adresser aux Etats arabes et à Israël pour préciser certains points de sa note du 11 mai 1950, la Commission approuve le texte de cette note.

Le PRESIDENT explique que cette note qui donne aux intéressés toutes précisions quant à la procédure prévue par la Commission pour les futures négociations, pourrait-être remise en mains propres aux représentants des différents gouvernements. M. de Boisanger (France) la remettra au chef de la délégation égyptienne, le représentant des Etats-Unis aux représentants respectifs du Liban, de la Jordanie et d'Israël, et M. Eralp (Turquie) au représentant de la Syrie.

Il en est ainsi décidé.

2. Question de la représentation des réfugiés au sein du Comité mixte traitant de questions qui les intéressent.

M. de BOISANGER (France) voudrait attirer l'attention de la Commission sur le problème que pose la représentation des réfugiés au sein du Comité mixte qui doit étudier toutes questions les intéressant au premier chef.

Un échange de vues a eu lieu sur les diverses façons dont on pourrait envisager cette représentation.

Le PRESIDENT pense que c'est là en effet une question que la Commission ne saurait négliger et demande aux membres de bien vouloir y réfléchir.

3. Communication du chef de la délégation égyptienne auprès de la Commission de conciliation au sujet de la représentation du Yémen.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL donne lecture d'un télégramme adressé par M. Mostafa Bey à la Commission de conciliation, pour l'informer qu'il a été prié par le Gouvernement du Yémen de le représenter auprès de la Commission de conciliation, et qu'il a accepté cette mission.

La Commission prend acte de cette communication.

4. Télégramme du Général Riley

Le SECRETAIRE PRINCIPAL informe la Commission qu'il a reçu un télégramme du Général Riley répondant à celui qu'il lui avait envoyé à la suite de la décision de la Commission, le 19 mai 1950.

La Commission a décidé que cette question n'appelait aucune mesure de la part de la Commission, les observations du Général Riley étant adressées au Secrétaire général.

La séance est levée à 11 h.45